

## Classification pour les clubs

1. Qui peut être considéré comme une association ?
  - a. Tout club de course à pied affilié ou non à la VAL. Le club organisateur AC Hoppeland n'est pas éligible pour ce classement.
  - b. Tout club sportif
  - c. Toute association culturelle
  - d. Tout mouvement de jeunesse
  - e. ...
2. Tout membre d'une association mentionnée au point 1 peut représenter cette association.
3. Les participants doivent s'inscrire à l'avance (au plus tard le dimanche précédant le jour de la compétition) via:
  - a. lien: <https://achoppeland.be/mondi-run-enregistrer-fr/> ou
  - b. lien: <https://my.raceresult.com/280268/registration> ou
  - c. envoyer une liste à [mondirun@achoppeland.be](mailto:mondirun@achoppeland.be) avec les détails du coureur suivant:
    - nom
    - prénom
    - adresse et résidence
    - date de naissance
    - sexe
  - d. Les athlètes représentant une association et officiellement affiliés à un club VAL reconnu doivent se présenter séparément. Ceci dans le cadre du Championnat flamand de semi-marathon. L'athlète doit s'inscrire individuellement via <https://my.raceresult.com/280268/registration>, en indiquant son club VAL, son numéro de licence et son club.
4. Etablissement des classements :
  - a. Le club ayant le plus grand nombre de participants (semi-marathon, 14 km et 7 km) remporte ce classement.
  - b. Il n'est pas tenu compte du sexe, de l'âge ou de la catégorie.
5. L'association gagnante recevra 100 € comme prime de résultat. Cette prime sera remise lors de la cérémonie de remise des prix dans la salle Maeke Blyde.